

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-10-018-1**

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement P-10-018-1 intitulé :

**Règlement modifiant le règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle (10-018)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

Que le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à sa séance du 27 mars 2017, le projet de règlement P-10-018-1 précité;

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 avril 2017 à 19 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou un autre membre du conseil, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que l'objet de ce règlement consiste à ne pas exiger une compensation pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels pour une institution reliée à l'enseignement primaire, secondaire, collégial ou universitaire sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de LaSalle;

Que le règlement projeté vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement de LaSalle;

Que ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 30 mars 2017.

Nathalie Hadida  
Secrétaire d'arrondissement

**PUBLIC CONSULTATION MEETING CONCERNING  
DRAFT BY-LAW NO. P-10-018-1**

To all persons interested by the draft by-law P-10-018-1 entitled:

**By-law modifying the by-law concerning the cession of land for parks and playgrounds purposes, for the territory of LaSalle.**

PUBLIC NOTICE is hereby given:

That the Municipal Council of the Ville de Montréal has adopted at its sitting of March 27, 2017, a forementioned draft by-law P.10-018-1;

That a public consultation meeting will be held on April 10, 2017, at 7 p.m. in the Borough Council Chamber located at 55, avenue Dupras, LaSalle. During this public meeting, the Mayor, or another member of Council, will explain the draft by-law, as well as the effects of its adoption, and will hear those persons who wish to express themselves on the subject;

That the purpose of this by-law is to lift the requirement for cessions of land in the case of elementary, high-school, collegiate or university level educational institutions on the territory of LaSalle;

This draft by-law applies to the whole territory of the Borough;

That this draft by-law contains no specific provisions that makes it subject to approval by referendum.

The draft by-law may be consulted at the office of the Secretary of the Borough, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on March 30, 2017.

Nathalie Hadida  
Secretary of the Borough